

ANNEE 2018-2019

A retourner à :
SE-UNSA 88
4 rue Côte Vinseaux
88000 EPINAL

Renouvellement d'adhésion Nouvel(le) adhérent(e) Actif(ve) Retraité(e)

Nom d'usage : Prénom :

Nom de naissance : Né(e) le :

Adresse personnelle :

Code postal : Commune :

Téléphone : Portable :

Adresse mél personnelle :

TITULAIRE :

Premier degré Spécialité (directeur, ZIL, ASH, IMF, SEGPA., etc.)
 Professeur des écoles Instituteur

Second degré Discipline :

Certifié(e) PLP Agrégé(e) Bi-admissible AE
 PEGC Section : CE – EPS Prof. EPS CPE COP D CIO
 Autre (préciser) :

NON-TITULAIRE :

Contractuel (précisez) : AED AESH
 CUI assistant handicap
 aide administratif

ENTRÉE DANS LE MÉTIER :

Étudiant
 E A P
 Stagiaire Catégorie (PE, PLP, agrégé,...) :

Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle

Temps complet Temps partiel% CLM, CLD, dispo

Échelon : Montant de la cotisation :

Mode de paiement : Chèque

Renouvellement du prélèvement automatique
 1^{ère} demande prélèvement automatique en fractionné :
Pour une 1^{ère} demande : joindre un RIB et signer le mandat SEPA

*J'adhère au Syndicat des
Enseignants,
je date et je signe ici :*

se-unsa.org

COTISATIONS 2018-2019

Crédit d'impôt
66 % du montant
de votre cotisation

TITULAIRES

		ÉCHELONS	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Classe normale	PE, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, Peps		159	160	165	170	174	184	197	210	226	242
	Agrégé		179	181	194	207	220	235	253	271	288	300
	Bi-Admissible			162	169	179	186	196	210	227	242	253
	Instituteur					142	145	148	156	163	174	190
	PEGC, CE-EPS, AE					145	153	159	168	177	187	198

		ÉCHELONS	1	2	3	4	5	6
Hors-classe	PE, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, Peps		207	222	237	257	273	289
	PEGC, CE-EPS		168	177	187	198	224	241

		ÉCHELONS	1	2	3	HeA1	HeA2	HeA3
Hors-classe	Agrégé		271	288	300	322	335	352

		ÉCHELONS	1	2	3	4	5	HeA'1	HeA'2	HeA'3	HEB1	HEB2	HEB3
Classe except	Agrégé		300					322	335	352	352	367	387
	PE, Certifié, PsyEN, CPE, PLP, Peps		251	266	280	301		322	335	352			
	PEGC, CE-EPS		224	243	257	273	289						

se-unsa.org

NON-TITULAIRES

CUI	AED, AESH	CONTRACTUEL			Suppléant
		indice < 400	indice de 401 à 500	indice > 500	
50	73	105	137	171	83

ENTRÉE DANS LE MÉTIER

Étudiant, EAP	Stagiaire
41	88

SITUATIONS PARTICULIÈRES

Temps partiel, CPA	Disponibilité, congé parental
prorata du salaire	41

RETRAITÉS

Pension < 1 400 €	Pension entre 1 400 et 1 850 €	Pension > 1 850 €
104	128	138

Les frais engendrés par notre communication sont supportés par les adhésions de nos syndiqués (notre seule ressource).

Soyez solidaires, syndiquez-vous !

Comment payer sa cotisation syndicale ?

PAR CHEQUE

En une seule fois

Chèque libellé au nom du Syndicat des Enseignants UNSA
4 Côte Vinseaux - 88000 EPINAL

OU

PAR PRELEVEMENTS FRACTIONNES

(AVANT FIN NOVEMBRE 2018)

Cotisation réglée par prélèvements fractionnés en 5 fois, sans frais supplémentaires



Un service

du Syndicat des Enseignants SE UNSA des Vosges
en partenariat avec le CME 88

Renouvellement

Vous avez déjà réglé votre cotisation en 5 fois l'année précédente au Syndicat des Enseignants. Seulement dans ce cas, inscrire le montant de votre cotisation si vous désirez continuer cette année (aucune autre formalité).

Retournez ce bordereau au
SE-UNSA 88

Le prélèvement se fera en 5 fois
à compter du 30 septembre 2018

(30 septembre, 30 octobre, 30 novembre,
30 décembre, et 30 janvier)

1ère demande ou changement de banque

- 1 - inscrire le montant de la cotisation
- 2 - faire parvenir ce bordereau au SE-UNSA

Avec

Un relevé d'identité
Bancaire (RIB)
Postal (RIP)
Caisse d'Epargne (RICE)

Et

La demande d'autorisation de prélèvement
Remplie,
Datée et signée

*Selon la date de réception de votre demande, votre cotisation sera
prélevée en 2, 3, 4 ou 5 fois.*

Régler sa cotisation en une seule fois ou plusieurs fois : à chacun de choisir.

Mais d'abord, choisissez de vous syndiquer au SE-UNSA 88 !

La secrétaire départementale,
Catherine RENARD